



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

● ● ● ● ● Intermunicipale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thián

● ● ● ● ● Intermunicipale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

● ● ● ● ● Intermunicipale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thián

PASH DRESSÉS PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE

Namur, le 29 JUN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio Di Rupo

Feuille n° 35/52
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habitot ou équip. communautaire, aménagement office, lotier, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habitot ou équip. communautaire, aménagement office, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitot ou équip. communautaire, aménagement office, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habitot ou équip. communautaire, aménagement office, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habitot ou équip. communautaire, aménagement office, lotier, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (?) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante, adjudgée ou en construction, à réaliser, Station à statut particulier, privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public, Zones de protection de captage arrêtées, Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

● ● ● ● ● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/10/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont basées sur la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation sont au PASH d'engagement en lien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux bandes de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

● ● ● ● ● Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/01/2008)

40/2 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan datés à différentes époques et selon différentes échelles.

Autorisations de reproduction : convention TS 0394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE, MRW-DGATLP, IGN

Traitements des données : OEA et SPGE

